Mortalité et invalidité : les risques du travail, par profession

Autor(en): **Savary, Géraldine**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1429

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1026026

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les risques du travail, par profession

Analyse de la mortalité et de l'invalidité précoces chez les travailleurs.

On n'est pas égaux devant la maladie, ni devant la mort d'ailleurs. Les résultats d'une étude confirment ce que le bon sens avance souvent: il y a plus de cas d'invalidité et de mortalité dans les professions manuelles que dans les professions libérales. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail du canton de Genève a mené une recherche sur environ 5200 hommes, deux tiers de Suisses, un tiers d'étrangers, domiciliés dans le canton de Genève et parmi lesquels ont été recensés les cas d'invalidité et de décès entre 45 et 65 ans.

Incidences de l'invalidité entre 45 et 65 ans

L'analyse par classe socioprofessionnelle montre que le pourcentage d'invalides, c'est-à-dire le pourcentage d'hommes ayant obtenu une rente AI complète entre 45 et 65 ans, est de 2,1% dans la classe des professions libérales. Le pourcentage augmente considérablement à mesure que l'on passe d'un échelon à l'autre de la hiérarchie sociale: 8,4% pour les directeurs et techniciens, 12,6% pour les employés, 19,8% pour les ouvriers qualifiés, 25,4% pour les ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés. Les différences selon les groupes professionnels sont encore plus manifestes (voir le tableau). Quant aux causes d'invalidité, la plus fréquente est l'ensemble des maladies cardio-vasculaires (31% des cas), suivie par les maladies des os et des articulations (19%), les cancers (12%), etc.

Les décès par profession

Mêmes résultats pour le taux de mortalité, calculé selon le pourcentage d'hommes décédés prématurément entre 45 et 65 ans. Les travailleurs de la construction et les forestiers décèdent 50% plus fréquemment que la moyenne, les enseignants et les médecins, 50% moins. Si nombre de données confirment la dangerosité spécifique de certaines professions, d'autres mettent en évidence le mode de vie plutôt qu'un métier particulier – consommation d'alcool, de tabac, manque d'exercice, excès de vitesse.

Conclusion: la lutte contre les causes de mortalité passe par une éducation de la santé, alors que les risques d'invalidité ou de mortalité sur les lieux de travail devraient susciter des mesures de prévention au sein des entreprises.

gs

Sources: *Mortalité prématurée et invalidité selon la profession et la classe sociale à Genève*, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, avril 2000.

Pourcentage d'hommes devenus invalides entre 45 et 65 ans (rente AI entière) selon le groupe professionnel.

Groupe prof.	% d'invalides
Scientifiques et apparentés	2,9%
Architectes, ingénieurs	3,9%
Policiers, pompiers	5,3%
Directeurs, cadres supérieurs	5,9%
Enseignants	6,2%
Horlogers, bijoutiers	8,3%
Professions médicales	8,4%
Exploitants agricoles	9,6%
Employés de bureau	11,7%
Toutes les autres professions	12,0%
Imprimeurs, typographes	13,2%
Professions artistiques	14,7%
Commerçants, vendeurs	15,5%
Electriciens	15,7%
Ouvriers agricoles	16,7%
Peintres	17,4%
Industrie du bois	17,6%
Professions tech., auxiliaires	17,9%
Magasiniers,	18,5%
Métallurgie, machines	18,6%
Chauffeurs professionnels	20,8%
CFF et PTT	22,2%
Hôtellerie et restauration	22,5%
Boulangers, bouchers,	22,8%
Nettoyeurs, concierges	24,6%
Mécaniciens sur voiture	25,2%
Manœuvre d'usine	31,3%
Travailleurs du bâtiment	40,0%
Population totale	15,2%

BILATÉRALES

Coûts et bénéfices

L'entrée en vigueur des accords bilatéraux va provoquer une augmentation de la facture des assurances sociales, augmentation résultant de la libre circulation des personnes. Durant une période transitoire de sept ans, la dépense supplémentaire est estimée à 420 millions de francs par an; elle se situera ensuite entre 380 et 610 millions.

Les adversaires de ces accords ne manquent pas de dénoncer cette charge sociale nouvelle. Mais ils oublient de mentionner le fait que les travailleurs étrangers sont des contributeurs nets à la caisse de l'AVS. Il faudra attendre 2010 pour que la proportion des prestations touchées par les retraités étrangers rejoigne à peu près la part des contributions versées au cours de leur vie active.

jd

AVS – Part des cotisations versées et des prestations reçues par les travailleurs étrangers

	1980	1990	1997	2000	2010
Cotisations	18%	21%	25%	25%	25%
Prestations	6%	9%	13%	15%	23%